



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 045-214503385-20241105-2024\_066-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 29 Octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	17	27

Vote
<b>À l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 05/11/2024  
Et  
Publication du : 05/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024

**Présents :** Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Eric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés avec procuration :** M. LEMAIRE Jean-Claude à M. TOURATIER Claude, Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme PASQUET Christine à Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, Mme CANGE Josiane à M. DUPORT Jean-François, Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. PRIGENT André à M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline à Mme BALOCHE Nicole, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés :** M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent

**A été nommé secrétaire :** M. TOURATIER Claude

### **2024-066 – ORGANISATION ACTIVITÉS AVEC INTERVENANTS EXTÉRIEURS – CONVENTION AVEC DSDEN**

**Vu** les circulaires n°91-124 du 6 juin 1991 et n°92-196 du 3 juillet 1992,

Chaque année, une convention est signée entre la commune de Villemandeur et la Direction Des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) pour l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs dans les écoles.

Le développement de formes d'organisation pédagogique impliquant le travail en groupes et la participation d'intervenants extérieurs justifie d'autoriser les enseignants à leur confier, dans certaines conditions, l'encadrement d'élèves.

La commune de Villemandeur met à disposition un intervenant, dont la qualification d'Éducatrice Territoriale Spécialisée aux Activités Physiques et Sportives (ETAPS), répond aux conditions exigées par la circulaire de référence pour apporter une aide technique aux enseignants de l'école et de/des classes.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer les conventionnements relatifs à ces mises à dispositions.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance du 3 Octobre 2024,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la convention entre la commune de VILLEMANDEUR et la DSDEN relative à l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention chaque année.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

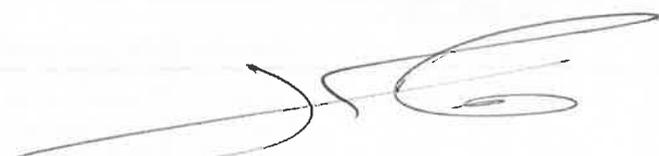
Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/11/2024

**Le Maire,**



**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Claude TOURATIER**